



Question orale de M. MEEUS : Villes amies des aînés.

M. Meeus rappelle que la commune de Schaerbeek a récemment rejoint le réseau des « Villes amies des aînés », soutenu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette démarche vise à adapter les politiques locales aux besoins du vieillissement de la population, en travaillant sur des axes tels que la mobilité, l'accessibilité de l'espace public, la participation sociale ou encore l'inclusion numérique.

La démarche s'articule autour de 8 piliers définis par l'OMS :

- améliorer l'accessibilité des espaces publics et bâtiments ;
- développer des transports adaptés et abordables ;
- proposer des logements répondant aux besoins des personnes âgées ;
- renforcer la participation sociale par des activités culturelles et communautaires ;
- promouvoir le respect et l'inclusion sociale en combattant les stéréotypes liés à l'âge ;
- offrir des opportunités de bénévolat et d'engagement citoyen ;
- garantir une communication accessible à tous ;
- améliorer l'accès aux services de santé de proximité.

À Uccle, où la part des 65-79 ans est en croissance significative et où de nombreux aînés souhaitent rester actifs et autonomes le plus longtemps possible, cette approche pourrait constituer un levier structurant pour renforcer les politiques existantes et en développer de nouvelles (et pourquoi pas permettre d'attirer de nouveaux pensionnaires dans la maison de repos du Nekkersgat).

Dès lors, la commune a-t-elle déjà envisagé de rejoindre le réseau des « Villes amies des aînés » ? Si oui, où en est cette réflexion ? Si non, pour quelles raisons cette démarche n'a-t-elle pas été initiée ?

Mme l'Echevin Culer confirme que Bruxelles-Ville et Schaerbeek sont bien membres du réseau « Villes amies des aînés ».

Mais la commune d'Uccle met déjà en application une bonne part des 8 piliers d'inclusion repris par l'OMS.

L'accessibilité des espaces publics est une priorité absolue pour la commune depuis de très nombreuses années. Le nouveau centre administratif est cité comme exemple à cet égard par de très nombreuses instances nationales et internationales.

La Région, les Communautés et la commune oeuvrent en faveur du développement de transports adaptés et abordables. Mme l'Echevin Culer cite à cet égard les actions entreprises par la STIB/MIVB ainsi que le Social Vervoer, les chèques-taxi, les cartes de stationnement, les transports organisés par le CPAS...

De nombreuses initiatives, tant régionales que communales, sont prises afin d'adapter les logements aux besoins des personnes âgées. C'est notamment le cas des sociétés de logements sociaux.

Mme l'Echevin Culer cite également l'organisation d'aides et de soins à domicile, les projets de cohésion sociale initiés par le CPAS, les activités culturelles et communautaires organisées par Génération +.

Mais comme il va de soi que rien n'est parfait, une réflexion permanente est mise en place afin de veiller aux intérêts des aînés.

Le Conseil consultatif uclois des aînés, dont le travail remarquable est mis en lumière dans le dernier rapport annuel soumis à cette assemblée, a eu, au cours de sa dernière réunion, un échange de vue sur l'éventuelle valeur ajoutée d'une adhésion d'Uccle au réseau mondial «Villes amies des aînés ». Les contacts établis avec les services administratifs concernés de la ville de Bruxelles et de la commune de Schaerbeek ont amené le Conseil consultatif uclois à émettre un doute certain quant à la pertinence d'une adhésion de la commune d'Uccle à ce réseau, et ce sentiment a été renforcé au vu des lourdeurs administratives et du coût qu'entraînerait une telle adhésion.